

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL METROPOLITAIN**

Séance du 24 janvier 2013

N° 2013- 0005 Adhésion à la Région Urbaine de Lyon

L'an deux mille treize, le 24 janvier à neuf heures, les membres du Conseil métropolitain, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Fleuve Rhône à Givors, sous la présidence de Monsieur Gérard Collomb, Président.

EPCI MEMBRE DU PÔLE	DELEGUE(E)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	POUVOIR	EPCI MEMBRE DU PÔLE	DELEGUE(E)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	POUVOIR
CA Porte de l'Isère	ARNOLD Annick	X				CA Saint-Etienne métropole	GUYOT Rémy	X			
CU de Lyon	BARRET Guy	X				CA de Saint-Etienne métropole	JOASSARD Raymond	X			
CU de Lyon	BARTHELEMY Christian	X				CA de Saint-Etienne métropole	JULIEN Christian	X			
CA Porte de l'Isère	BERENGUER Claude	X				CU de Lyon	KIMELFELD David	X			
CA de Saint-Etienne métropole	BONNAND Maurice	X			Roland GOUJON	CA de Saint-Etienne métropole	KIZIRIAN Philippe	X			
CU de Lyon	BONNIEL-CHALIER Pascale		X			CA du Pays Viennois	KOVACS Thierry	X			
CU de Lyon	BRACHET Olivier	X				CA du Pays Viennois	LANGLAIS Pierre	X			
CU de Lyon	BRET Jean-Paul	X			Gérard COLLOMB	CA de Saint-Etienne métropole	MANET Gérard	X			
CU de Lyon	COLLOMB Gérard	X				CA du Pays Viennois	MOREL Marielle	X			
CU de Lyon	COSTE Paul		X			CA Porte de l'Isère	NICOLE-WILLIAMS Patrick			X	
CA Porte de l'Isère	COTTALORDA Alain	X				CA Porte de l'Isère	PAPADOPULO Jean	X			
CU de Lyon	CRIMIER Roland	X			Olivier BRACHET	CU de Lyon	PASSI Martial	X			
CA Porte de l'Isère	CRISTINI-KARYTA Brigitte	X			Annick ARNOLD	CU de Lyon	PLAZZI Willy	X			
CA du Pays Viennois	CURTAUD Patrick	X				CU de Lyon	QUINIOU Christophe			X	
CU de Lyon	DACLIN Jean-Michel	X			Martine DAVID	CA du Pays Viennois	REBOUX Agnès	X			
CU de Lyon	DARNE Jacky	X				CA du Pays Viennois	REMILLER Jacques	X			
CU de Lyon	DAVID Martine	X				CU de Lyon	REPPÉLIN Michel		X		Marc GRIVEL
CU de Lyon	DESBOS Eric	X				CA du Pays Viennois	RIOULT Jean-Pierre	X			
CA du Pays Viennois	DESESTRET Michèle	X				CU de Lyon	RIVALTA Bernard	X			
CU de Lyon	DOMENECH DIANA Mireille	X			Willy PLAZZI	CA Porte de l'Isère	RIVOIRE Janine	X			
CA de Saint-Etienne métropole	FAVERJON Christophe	X				CU de Lyon	SECHERESSE Jean-Yves		X		David KIMELFELD
CA Porte de l'Isère	FEYSSAGUET Raymond		X			CA Porte de l'Isère	SIELANCZYK Nicolas	X			
CA de Saint-Etienne métropole	FLACHAT Jean-Claude	X				CA de Saint-Etienne métropole	STRIBICK Jacques	X			
CU de Lyon	FOURNEL Yves	X				CU de Lyon	THEVENOT Robert	X			
CA de Saint-Etienne métropole	FRECENON Jacques	X				CA du Pays Viennois	TROUILLER Christian	X			
CU de Lyon	FRIH Sandrine	X				CA de Saint-Etienne métropole	VASSOILLE René	X			
CU de Lyon	GELAS Nadine	X				CU de Lyon	VESCO Gilles		X		Nadine GELAS
CA de Saint-Etienne métropole	GOUJON Roland	X				CU de Lyon	VIAL Claude	X			
CA de Saint-Etienne métropole	GOURBEYRE Françoise	X				CA de Saint-Etienne métropole	VINCENDON Michel	X			
CU de Lyon	GRIVEL Marc	X				CA de Saint-Etienne métropole	VINCENT Maurice	X			
CU de Lyon	GUILLEMOT Annie		X		Pouvoir Mme Frih présente à partir de la délibération 13/001	CU de Lyon	VINCENT Max		X		Michèle VULLIEN
CU de Lyon	GUIMET Hubert	X				CU de Lyon	VULLIEN Michèle	X			

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation du Conseil : 18/01/2013

Secrétaire élu : Philippe KIZIRIAN

Compte-rendu affiché le : 29/01/2013

La Région Urbaine de Lyon est une Association Loi 1901, créée en 1989. Elle a pour principales missions : l'animation de la concertation, l'élaboration des stratégies et l'initiation des projets à l'échelle métropolitaine.

Ses membres sont :

- Région Rhône-Alpes,
- Départements de l'Ain, de l'Isère, de la Loire et du Rhône,
- Communauté Urbaine du Grand Lyon,
- Communautés d'agglomération de Saint Etienne Métropole, de la Porte de l'Isère, du Pays Viennois, de Villefranche-sur-Saône, du Grand Roanne et de Bourg-en-Bresse

Actuellement la Co-présidence est assurée par Monsieur Gérard Collomb et Monsieur Jean-Jack Queyranne, avec un délégué des co-présidents qui est Monsieur Jean-Paul Bret
L'équipe permanente est constituée de 4 personnes.

L'intérêt pour le Pôle Métropolitain d'adhérer à cette association serait de participer à cet espace de dialogue et de disposer d'un laboratoire de projets :

- Un lieu de dialogue entre les partenaires sur le territoire correspondant à l'aire métropolitaine lyonnaise. L'association constitue donc un espace d'échanges et de partage d'une vision métropolitaine.
- Un laboratoire de projets qui permettra de donner une certaine crédibilité à l'espace métropolitain comme la logistique (schéma de cohérence logistique), l'observation économique et le positionnement européen (OMPREL), la tarification multizonale (Multitud), le tourisme urbain (Utopies réalisées)...

Il est proposé que le Pôle Métropolitain se substitue à ses agglomérations membres et adhère à la Région Urbaine en prenant en charge la participation qui s'élèverait à 170 000 euros.

Il conviendra toutefois d'étudier les possibilités de mutualisation avec les ressources du Pôle. La désignation des représentants du Pôle se fera lorsque la RUL aura adapté ses statuts pour prendre en compte cette nouvelle organisation.

DELIBERE

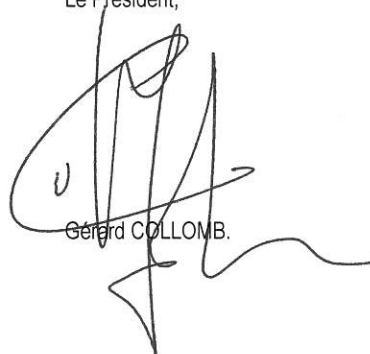
1° - Adhère à la Région Urbaine de Lyon

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Acte rendu exécutoire après

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :



Gérard COLLOMB.